

**AVIS D'AVENANT N° 3 A UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°20/008  
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN**

Le Grand Port Maritime de Rouen (GPMR) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située à Grand-Quevilly, dont la référence Haropa est le 5081 et en vue de l'exploitation d'équipements de radio et d'appareillages électroniques.

A l'issue de la procédure de publicité, la société Orange, dont le siège social est à Paris (15<sup>ème</sup>), 78 rue Olivier de Serres, est la seule à avoir manifesté son intérêt pour le terrain.

Lors de sa séance du 20 avril 2018, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'un avenant n° 3 à la Convention d'Occupation Temporaire n° 76-322/034 au profit de la société Orange portant sur la dépendance susvisée.

Description de la dépendance :

- emplacement de 42 m<sup>2</sup>,
- mise en place d'un pylône,
- Fourreau raccordement électrique de 85 m<sup>2</sup>.

Superficie totale de 127 m<sup>2</sup>.

Durée de l'avenant à la convention : 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : [sage@rouen.port.fr](mailto:sage@rouen.port.fr)

Cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : 16 juillet 2020